



GRANDE
CHANCELLERIE
DE LA LÉGION
D'HONNEUR



Communiqué de presse
10 mai 2017

Le président de la République, grand maître de la Légion d'honneur

Le 14 mai 2017, jour de son investiture, le président de la République sera reconnu comme grand maître de la Légion d'honneur, premier ordre national français.

Lors de la cérémonie de son investiture, le président de la République sera reconnu comme grand maître de la Légion d'honneur par le grand chancelier qui lui présentera le grand collier de l'ordre en prononçant les paroles suivantes : « Monsieur le président de la République, nous vous reconnaissons comme grand maître de l'ordre national de la Légion d'honneur ». Avant Valéry Giscard d'Estaing, qui a souhaité simplifier le protocole, le chef de l'Etat revêtait alors le collier, symbole de la fonction de grand maître.

Préalablement à la cérémonie d'investiture, le grand chancelier remettra au président les insignes de grand'croix, plus haute dignité dans la Légion d'honneur et qui lui revient de droit et à vie.

Depuis la création de la Légion d'honneur en 1802, le chef de l'Etat occupe la fonction suprême de grand maître. Pendant toute la durée de son mandat, il statue ainsi sur l'ensemble des questions concernant la Légion d'honneur.

Sommaire

- 1. La fonction de grand maître**
- 2. Le grand collier de la Légion d'honneur**
- 3. Le grand collier dans l'Histoire**
- 4. Photos disponibles sur demande**

Contact presse

Alice Bouteille
01.40.62.83.15 / 07.61.87.98.11
alice.bouteille@legiondhonneur.fr

1. La fonction de grand maître

La fonction suprême de grand maître de la Légion d'honneur revient de droit au président de la République qui statue ainsi en dernier ressort sur toutes les questions concernant l'institution.

Les nominations et promotions sont faites sous son autorité : c'est lui qui signe les décrets d'attributions publiés au *Journal officiel de la République* ; c'est en son nom que sont remis les insignes lors des cérémonies de réception ; et le brevet attestant de la pleine appartenance du décoré à la Légion d'honneur est revêtu de sa signature.

Les propositions d'attribution de la Légion d'honneur faites par les ministres, si elles sont déclarées recevables par le conseil de l'ordre, sont soumises au président de la République par le grand chancelier. Il lui appartient de les accepter ou de les refuser, ce dernier cas étant dans les faits rarissime.

Seule exception à la procédure traditionnelle, le grand maître décide directement des attributions aux chefs d'État étrangers et à leurs collaborateurs. Pour toutes les autres personnes qu'il souhaite voir décorer, il s'adresse aux ministres compétents qui vont donc porter ses propositions sur leur contingent. Lui revient par ailleurs la décision ultime concernant les peines disciplinaires à prendre contre les légionnaires condamnés en justice ou ayant commis des actes contraires à l'honneur.

Le président de la République est également grand maître de l'ordre national du Mérite. Il est assisté dans cette double fonction par le grand chancelier de la Légion d'honneur, chancelier de l'ordre national du Mérite.

2. Le grand collier de la Légion d'honneur

Le grand collier est l'insigne de la fonction de grand maître de la Légion d'honneur. Le collier actuel a été remis pour la première fois au président Vincent Auriol, le 1^{er} décembre 1953. Héritier du collier historique du Premier Empire, il se compose de 16 maillons, rappelant les 16 cohortes de la Légion d'honneur créées par Napoléon, et comporte en son centre le monogramme HP (Honneur et Patrie, devise de l'ordre) auquel est suspendue l'étoile de la Légion d'honneur.

Sur les maillons sont figurées les grandes activités de la nation (telles qu'elles étaient vues en 1953), rappelant ainsi que la Légion d'honneur est un ordre universel, destiné à récompenser civils et militaires : architecture et sculpture, œuvres sociales, littérature, médecine et chirurgie, agriculture, Union française, télécommunications, aviation, artillerie, infanterie, marine, blindés, industrie et commerce, connaissance du monde, musique et peinture, sciences.

Au revers, les maillons portent les noms des présidents de la République, gravés avec l'année de leur accession à la fonction de grand maître de la Légion d'honneur.

1947 Vincent Auriol (maillon de l'architecture et de la sculpture) (antidaté, le collier ayant été fabriqué en 1953)

1954 René Coty (maillon des œuvres sociales)

1959 Charles de Gaulle (maillon de la littérature)

1966 Charles de Gaulle (maillon de la médecine et de la chirurgie)

1969 Georges Pompidou (maillon de l'agriculture)

1974 Valéry Giscard d'Estaing (maillon de l'Union française)

1981 François Mitterrand (maillon des télécommunications)

1988 François Mitterrand (maillon de l'aviation)

1995 Jacques Chirac (maillon de l'artillerie)

2002 Jacques Chirac (maillon de l'infanterie)

2007 Nicolas Sarkozy (maillon de la marine)

2012 François Hollande (maillon des blindés)

2017 Emmanuel Macron (maillon de l'industrie et du commerce)

Il reste désormais trois maillons vides sur le collier : connaissance du monde, musique et peinture, et sciences.

3. Le grand collier dans l'Histoire

Sous le Premier Empire, le collier, imaginé par Dominique Vivant Denon et réalisé par l'orfèvre Biennais, était porté par l'empereur, les princes de sa famille et quelques grands dignitaires. Il n'était pas statutaire. La III^e République crée un nouveau collier directement inspiré du premier et en fait l'emblème du président de la République, dont le nom est gravé au revers des maillons. Le collier actuel, en or, a été réalisé en 1953 par Arthus-Bertrand sur un dessin de Raymond Subes, ferronnier d'art, et André Arbus, architecte. Son poids est de 952 grammes.

Les trois colliers – Empire, III^e République et actuel – sont conservés au musée de la Légion d’honneur et présentés au public dans une salle spécifique.

2, rue de la Légion d’honneur, 75007 Paris. www.legiondhonneur.fr.
Ouverture du mercredi au dimanche, de 13h à 18h, et exceptionnellement de 20h à minuit le samedi 20 mai, pour la Nuit européenne des musées.

4. Photos disponibles sur demande



Avers et revers du collier actuel de la Légion d’honneur © MLHOC



Le grand collier est conservé au musée de la Légion d’honneur avec celui de la III^e République et un exemplaire du Premier Empire. © C. Lacène